

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Le SDIS 974 engage 110 sapeurs-pompiers volontaires pour renforcer son effectif opérationnel

**Saint-Denis, le 26 septembre 2014** - Nassimah Dindar, Présidente du Conseil d'Administration du SDIS 974 (CASDIS) et le Colonel Jean-Marc Loubry, Directeur Départemental, annoncent dans le cadre de la politique de développement du volontariat de l'établissement l'engagement ce jour de 110 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) afin de renforcer son effectif opérationnel.

La Présidente du CASDIS a tenu à réunir l'ensemble des nouveaux engagés dans l'hémicycle du Conseil Général aujourd'hui, en présence des chefs de centres d'incendie et de secours de l'île. Lors de cette cérémonie, il leur a été présenté en détail « la maison SDIS », ils ont pu récupérer « le livret d'accueil du sapeur-pompier volontaire non-officier », ont signé la charte nationale d'engagement et ils se sont vu remettre leur paquetage opérationnel (habillement,...). La Présidente du CASDIS leur a également transmis leur arrêté d'engagement et d'affectation.



#### Des SPV aux profils divers

Décidée à consacrer une partie de leur temps libre à la protection et à la préservation de leur île, de ses biens et de sa population en tant que Sapeur-Pompier Volontaire, la majorité de ces nouveaux entrants sont des actifs et exercent déjà un métier dans le secteur public (mairies, conseil général,

Centre hospitalier, Police, établissements scolaires, ...) ou dans le secteur privé (banque, automobile, bâtiment, agroalimentaire,..) et suivent des études pour les plus jeunes.

Après avoir passé avec succès les tests de sélection en 2013, ce sont 110 personnes, âgées de 20 à 46 ans (dont 9 femmes), qui recevront, après avoir signé la charte nationale des sapeurs-pompiers volontaires, leur arrêté d'engagement et d'affectation, ainsi que leur paquetage opérationnel.

En tant que nouveaux entrants, ils auront le grade de sapeur de 2ème classe.

### **Une formation initiale rigoureuse comme clé d'entrée dans l'opérationnel**

Afin d'assurer la maîtrise complète de leurs missions, ils devront suivre dans un premier temps, de manière rigoureuse, leur formation initiale (16 jours/120 heures), composée d'un module transverse, consistant à l'acquisition d'un socle de connaissances communes notamment sur le « prompt secours » (intervention rapide du sapeur-pompier sur une victime), et d'un module de secours à personne (intervention de secours à victimes en équipe), avant de pouvoir prendre des gardes dans leur centre de secours.

### **Des SPV au cœur du dispositif de secours**

A l'image des sapeurs-pompiers professionnels, ces sapeurs-pompiers volontaires seront au cœur du dispositif des secours et d'assistance aux victimes, de lutte contre les incendies, d'intervention pour les accidents de toute nature. Ils seront de manière plus générale, acteurs de la sécurité civile et de la gestion des crises.

« Ils auront un rôle indispensable dans la mise en œuvre des secours du département aux côtés des autres acteurs et s'inscriront dans la vie quotidienne des Réunionnais » précise Nassimah Dindar.

### **Priorité à la formation des personnels**

« Au même titre que l'ensemble du corps des sapeurs-pompiers, ces nouveaux engagés auront accès à un système de formation continue tout au long de leur engagement qui leur permettra d'être aguerris aux meilleures techniques d'intervention » indique le Colonel Jean-Marc Loubry.

Ils pourront également entretenir leur capacité physique et continuer à développer leurs compétences pour, s'ils le souhaitent un jour, rejoindre l'une des équipes spécialisées du SDIS 974 telles : le groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP), la brigade nautique, l'équipe cynotechnique (les maîtres-Chiens), le détachement d'intervention hélicoptère (DIH) ou la cellule de feux de forêts...

### **Le développement du volontariat : une priorité nationale**

« Le Président de la République, en octobre dernier, lors du congrès national des sapeurs-pompiers à Chambéry, a rappelé lors de son élocution que le développement du volontariat devait être une priorité nationale. Elle se concrétise cette année par l'engagement de 178 sapeurs-pompiers volontaires au sein du SDIS de La Réunion » ajoute la Présidente du CASDIS.

Le SDIS 974 tient à saluer « cet engagement citoyen au service du citoyen » et souhaite que celui-ci soit un tremplin dans la construction et l'évolution de leur vie professionnelle, et contribue à leur épanouissement personnel.

### **Chiffres clés**

-2 178, c'est le nombre total de sapeurs-pompiers recensés au SDIS de La Réunion en 2014 dont 1310 (soit 60%) de sapeurs-pompiers volontaires

- le SDIS 974 a engagé pour l'année 2014, 178 sapeurs-pompiers volontaires pour renforcer son effectif opérationnel.

-l'activité opérationnelle du SDIS de La Réunion a représenté 42 005 interventions en 2013, soit une moyenne d'une action de secours toutes les 12 minutes

-les centres qui réceptionnent les « appels 18 » reçoivent environ 300 000 appels à l'année, soit en moyenne un appel traité toutes les 2 minutes.

### **Contact presse**

**Norman INGAR**

Tel : 0692 75 88 75

[norman.ingar@sdis974.re](mailto:norman.ingar@sdis974.re)